

Décision

Générale

colonial

Décision n° 380 accordé à M. Pougnaud Albert, Ingénieur Principal des Travaux Publics Coloniaux.

n° 380

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 mai 1945

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1945

Date du numéro
1 mai 1945

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de trois mois pour en jouir en France est accordé à M. Pougnaud Albert, Ingénieur Principal des Travaux Publics Coloniaux, Chef du Service des Travaux Publics de la Côte Française des somalis. L'intéressé qui est autorisé à rentrer en France par voie maritime via l'Egypte, pourra sur sa demande, percevoir avant son départ une avance de solde dans les conditions fixées à l'article 11 du décret du 1er août 1944 susvisé.